

DEMANDES D'AUTORISATION - D'AGRÉMENT DES SOCIÉTÉS - DIRIGEANTS QUI EXERCENT DÉJÀ DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Consulter le site : www.interieur.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

DE QUOI S'AGIT-IL ?

QUOI ?

La loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) indique que :

les entreprises, ainsi que leurs dirigeants

- qui exercent des activités privées de sécurité,
- au jour de la publication du décret d'application sur le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS),

peuvent poursuivre leur activité si :

- dans les trois mois qui suivent,
- sont déposées de nouvelles demandes d'autorisation et d'agrément.

Un **accusé de réception** constatant le bon accomplissement de cette formalité est délivré par le préfet.

Les demandes seront ensuite transmises au CNAPS qui les instruira et prendra les décisions définitives d'autorisation d'exercer et d'agrément.



QUI ?

Toutes les activités privées de sécurité sont concernées :

- surveillance humaine ou électronique et gardiennage avec ou sans chien,
- transport de fonds,
- protection physique des personnes,
- sûreté dans les aéroports,

mais aussi :

- recherches privées



Les **entreprises** concernées sont celles :

- qui disposent d'une autorisation d'exercer valide,
- dont l'objet est l'exercice d'une activité privée de sécurité ou de recherches privées, à titre individuel ou en société,
- ou dont certains salariés sont chargés, pour le propre compte de l'entreprise, d'une activité privée de sécurité (service interne de sécurité).

Les **dirigeants** concernés sont ceux :

- qui disposent d'un agrément valide,
- qui dirigent, gèrent, ou sont associés,
- d'une entreprise qui fournit une prestation de sécurité privée (les services internes ne sont pas concernés).



QUAND ?

Les demandes d'autorisation et d'agréments sont déposées :

- à compter de la publication du décret sur le CNAPS
- dans un délai maximum de **trois mois**.

COMMENT ?

Le plus rapide :

- demande en ligne
- Téléservice accessible sur www.interieur.gouv.fr (« vos démarches »)

Par voie postale :

- formulaire disponible sur www.interieur.gouv.fr (« vos démarches »)
- envoyé par courrier à la préfecture qui a délivré l'autorisation ou l'agrément initial



FAIRE SA DEMANDE :

UN DOSSIER PAR ÉTABLISSEMENT

- autant de dossiers que « d'établissements » dans la société,
- déposé par le responsable de l'établissement,
- chaque dossier comprend la demande d'autorisation d'exercer de l'entreprise et autant de demandes d'agrément(s) que de dirigeant(s) / gérant(s) et associé(s).

POUR UNE ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE OU DE RECHERCHES PRIVÉES

Pour l'établissement :

1. un formulaire rempli (téléservice ou formulaire imprimé),
2. la copie de la **décision d'autorisation en cours de validité**,
3. un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (ou document justifiant de l'inscription à l'U.R.S.S.A.F. pour les travailleurs indépendants en recherches privées), datant de moins de trois mois :
 - extrait KBIS lorsqu'il s'agit d'une société (SARL, SAS, EURL...)
 - extrait LBIS dans le cas d'un établissement secondaire,
 - extrait K pour une entreprise en nom propre.
4. Une copie des statuts de l'entreprise, à jour, paraphée par le gérant et les associés et intégrant obligatoirement (sauf entreprises en nom propre qui n'ont pas statut) :
 - Le nom du gérant (si ce n'est pas le cas, joindre le procès-verbal de l'assemblée générale ou du conseil d'administration de nomination du gérant)
 - La liste nominative des fondateurs, administrateurs, directeurs ou gérants,
 - la répartition du capital social avec le nom de chaque associé.
5. Justificatif de domiciliation du siège de l'établissement
 - **pour des locaux commerciaux :**
le contrat de bail de locaux commerciaux ou le contrat de sous location de locaux commerciaux ou le contrat de mise à disposition de locaux, etc.
 - **pour un siège au domicile :**
 - si locataire :**
 - copie du bail du domicile
 - copie de la lettre adressée au bailleur demandant l'autorisation d'exercer votre activité à domicile
 - copie de la réponse favorable du bailleur
 - copie du règlement interne de la copropriété autorisant une implantation commerciale
 - si propriétaire :**
 - copie du titre de propriété
 - justificatif de domicile portant votre nom (quittance EDF, facture France Télécom...)

6. le formulaire de participation financière de la personne morale :

■ une attestation de détention de participation financière dans d'autres entreprises, dûment complétée et signée par chaque actionnaire de l'entreprise (*modèle dans le mode d'emploi du téléservice et dans le formulaire*),

7. l'attestation d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de l'entreprise

Pour tous les dirigeant(s)/gérant(s)

1. la copie de la **décision d'agrément en cours de validité**, s'il est spécifique à la personne (les arrêtés d'autorisation en cours de validité délivrent souvent les agréments des dirigeants/gérants en même temps),

2. la copie recto-verso d'un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport français, ou titre de séjour si ressortissant étranger),

3. un justificatif de l'aptitude professionnelle des dirigeant(s)/gérant(s).

Pour tous les associés

1. la copie recto-verso d'un titre d'identité en cours de validité.

POUR UN SERVICE INTERNE DE SÉCURITÉ

Pour chaque établissement disposant d'un service interne de sécurité :

1. un formulaire rempli (téléservice ou formulaire imprimé)

2. la copie de la **décision d'autorisation en cours de validité**

3. un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois :

➤ extrait KBIS lorsqu'il s'agit d'une société (SARL, SAS, EURL...)

➤ extrait LBIS dans le cas d'un établissement secondaire

4. le contrat de travail du responsable du service interne de sécurité

NB : ne sont **pas obligatoires** pour obtenir l'accusé de réception :

➤ l'attestation d'assurance

➤ les justificatifs d'aptitudes professionnelles

Ces pièces seront cependant indispensables pour que les commissions d'agrément et de contrôle du CNAPS puissent instruire complètement les demandes et prendre les décisions définitives d'autorisation d'exercer et d'agrément.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

DEMANDES
D'AUTORISATION / D'AGRÉMENT
DES SOCIÉTÉS / DIRIGEANTS
QUI EXCERCENT DÉJÀ
DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Se connecter au téléservice :

Prérequis techniques

Version du navigateur préconisée :

- Internet Explorer 7.0 et au delà ,
- Mozilla Firefox 3.6 et au delà,
- Safari 3 et au delà
- Chrome 6 et au delà
- Opera 10.5+ et au delà

Pour s'enregistrer sur le téléservice et recevoir le mot de passe. (1/2)

Vous êtes déjà inscrit - Connexion au service de télédéclaration

Identifiant:

Mot de passe:

Pour vous connecter, vous devez être inscrit.

Vous n'êtes pas encore inscrit - Inscrivez vous au service de télédéclaration

Identifiant:

Code de contrôle (6 caractères)

Taper le code ci-dessus:

Indiquer la boîte de messagerie qui servira de base à votre inscription.

Vous avez oublié votre mot de passe - Demander un nouveau mot de passe

Identifiant:

Indiquer la boîte de messagerie qui a servi à votre inscription.

Zone d'inscription au téléservice

- 1 Saisir son adresse de courrier électronique
- 2 Recopiez le code qui figure en zone 2
- 3 Si le code en zone 2 est illisible, ce bouton permet de générer un autre code.
- 4 Bouton pour s'inscrire au téléservice.



=> Un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse électronique que vous avez indiquée dans la zone « identifiant »

Pour accéder au formulaire de télédéclaration.

Confirmation d'inscription

Un message avec votre mot de passe et un lien permettant d'activer votre inscription vous a été envoyé à l'adresse [REDACTED]. Vous devez d'abord confirmer votre inscription puis vous connecter avec vos identifiants.

Vous êtes déjà inscrit - Connexion au service de télédéclaration

Identifiant:

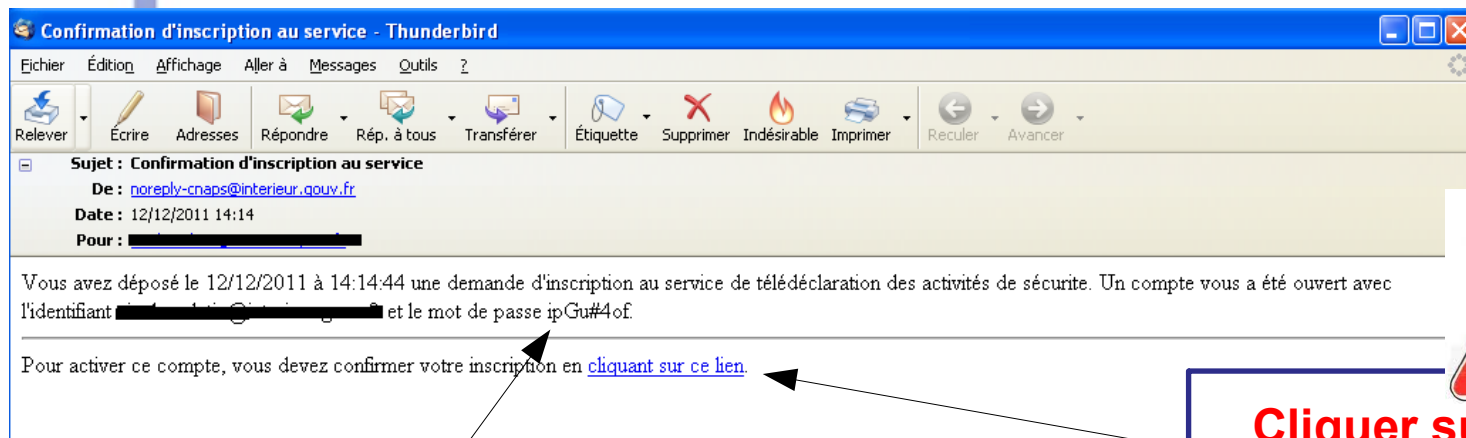
Mot de passe:

Dés que cette page s'affiche

1. => allez dans votre messagerie électronique pour confirmer votre inscription

Pour s'enregistrer sur le téléservice et recevoir le mot de passe. (2/2)

- Ouvrez votre courrier électronique et cliquez sur le lien qui figure en fin de courriel pour confirmer votre inscription.
- Copiez le mot de passe dans la nouvelle page qui s'est affichée (cf. page suivante)



Le mot de passe se trouve ici

**Cliquer sur ce lien
pour confirmer votre
inscription**

Pour accéder au formulaire de télédéclaration.

The screenshot shows three sections of the web interface:

- Section 1:** "Vous êtes déjà inscrit - Connexion au service de télédéclaration". It contains input fields for "Identifiant:" and "Mot de passe:", a text prompt "Pour vous connecter, vous devez être inscrit.", and a blue "Connexion" button.
- Section 2:** "Vous n'êtes pas encore inscrit - Inscrivez vous au service de télédéclaration". It contains an "Identifiant:" input field, a "Code de contrôle (6 caractères)" section with a grid of colorful characters and a "Taper le code ci-dessus:" input field, a "Je n'arrive pas à lire le code - Fournissez moi un autre code" button, a text prompt "Indiquer la boîte de messagerie qui servira de base à votre inscription.", and an "Inscription" button.
- Section 3:** "Vous avez oublié votre mot de passe - Demander un nouveau mot de passe". It contains an "Identifiant:" input field, a text prompt "Indiquer la boîte de messagerie qui a servi à votre inscription.", and a "Réinitialiser mon mot de passe" button.

Numbered callouts are placed on the interface:

- 1:** Points to the "Identifiant:" input field in the first section.
- 2:** Points to the "Mot de passe:" input field in the first section.
- 3:** Points to the "Connexion" button in the first section.

Zone pour se connecter au téléservice une fois le mot de passe reçu

1

Saisir son adresse mail

2

Saisir le mot de passe reçu dans le mail

3

Cliquer sur le bouton connexion

Pour recevoir un nouveau mot de passe.

- Si vous avez perdu votre mot de passe il est possible de demander le renvoi d'un nouveau mot de passe sur votre adresse de messagerie.

Vous êtes déjà inscrit - Connexion au service de télédéclaration

Identifiant:


Mot de passe:

Pour vous connecter, vous devez être inscrit.

Vous n'êtes pas encore inscrit - Inscrivez vous au service de télédéclaration

Identifiant:

Code de contrôle (6 caractères)



Taper le code ci-dessus:

Indiquer la boîte de messagerie qui servira de base à votre inscription.

Vous avez oublié votre mot de passe - Demander un nouveau mot de passe

1 Identifiant:

Indiquer la boîte de messagerie qui a servi à votre inscription.

2

1

Saisir l'adresse mail indiquée lors de l'inscription

2

Cliquer sur le bouton pour recevoir un nouveau mot de passe par mail

Zone pour demander l'envoi d'un autre mot de passe.